

DECISION MUNICIPALE n° D20250908-112

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Dimanche 07 septembre 2025	
Lieu	Centre Culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Marcus Spurway	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation d'une manifestation organisée par l'entreprise Marcus Spurway, représentée par Madame Valérie Grégoire, domiciliée 7 rue des Petits Prés – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'organisation d'une présentation des produits « Voyage des sens » le Dimanche 07 Septembre 2025 dans la salle de spectacles du Centre Culturel Jean Ferrat.

Article 3 : La somme de 45 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 08 septembre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

 **Christophe ARFEUILLÈRE**